

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

31 Mars 2017

---

**OBJET : Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence - Année 2017**

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente et un Mars, à quatorze heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI,  
Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-  
Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD,  
Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-  
Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD,  
Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI,  
Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES,  
Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON,  
Véronique MIQUELLY, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN,  
Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT,  
Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,  
Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL,  
Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Martine AMSELEM,  
Yves MORAINÉ donne procuration à Jean-Marc PERRIN,  
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET,  
Michèle RUBIROLA donne procuration à Josette SPORTIELLO

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017  
PRESERVATION DES TERRITOIRES  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

## DELIBERATION

**OBJET :** Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence -  
Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le  
31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de reconduire les dispositifs d'aides aux communes, et d'approuver les modifications proposées selon les modalités énoncées dans le rapport au titre de l'année 2017,
- d'approuver les modèles, figurant en annexe 4 du rapport, de la convention de partenariat liant le bénéficiaire de l'aide financière au Département, ainsi que de l'avenant à cette convention dans le cadre des contrats pluriannuels,
- de donner délégation à la Commission permanente :
  - pour procéder à l'attribution des diverses aides faisant l'objet de ce rapport et aux modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme,
  - pour adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs d'aides aux communes,
  - pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité

Le groupe Socialiste Ecologiste s'abstient

### ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée